

Communiqué de presse

Souveraineté énergétique : La Banque des Territoires participera au financement du Nouveau Nucléaire Français par un prêt sur Fonds d'épargne, garanti par l'Etat

Paris, le 12 mars 2026

La Banque des Territoires mobilisera un prêt bonifié et garanti par l'Etat afin de contribuer, aux côtés d'EDF, au financement du programme du Nouveau Nucléaire Français. Adossé au Fonds d'épargne, ce financement participera à la construction de 6 réacteurs EPR2, contribuant ainsi à renforcer la souveraineté énergétique de la France, à soutenir la compétitivité de l'économie française et à accélérer la décarbonation du mix électrique.

Comme annoncé par le président de la République ce jour, à l'occasion du conseil de politique nationale nucléaire, délocalisé à Penly (76) sur le site du futur EPR2 de la centrale nucléaire, la Banque des Territoires contribuera au financement du programme Nouveau Nucléaire Français à travers un prêt mobilisant les ressources du Fonds d'épargne, qui centralise une part significative de l'épargne réglementée (Livret A, LDDS et LEP).

Conformément à l'autorisation de Roland Lescure, ministre de l'Économie et des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, la **Caisse des Dépôts** mobilisera cette épargne centralisée au sein du Fonds d'épargne pour participer au financement de la construction de 6 réacteurs EPR2 à l'aide d'un prêt bonifié et garanti par l'Etat. Ce financement, de très long terme, possède des caractéristiques particulièrement adaptées aux enjeux industriels de ce chantier national majeur qui constitue une des priorités de la politique énergétique française en déclinaison de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée le 12 février 2026.

Roland Lescure, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, déclare : *« Disposer d'une énergie abondante et décarbonée est indispensable à notre économie et en particulier à notre industrie. Comme le prévoit la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), nous devons investir massivement dans la production d'énergie décarbonée, notamment pour augmenter notre capacité de production d'énergie nucléaire. Le Fonds d'épargne mobilise l'épargne des Français pour des investissements de très long terme d'intérêt général et participera, à ce titre, au financement du Nouveau Nucléaire Français, tout en assurant sa mission prioritaire confiée par la loi de financement du logement social en France. »*

Pour Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts : *« Au même titre que la cohésion sociale et territoriale, la souveraineté et la transformation écologique constituent les axes stratégiques du groupe Caisse des Dépôts. Le financement du programme du Nouveau Nucléaire Français constitue de ce fait une contribution évidente pour la Banque des Territoires afin d'assurer la souveraineté énergétique et la décarbonation de notre économie. Grâce au mécanisme du Fonds d'épargne, la Caisse des Dépôts met une fois de plus l'épargne des Français à leur service et à celui des générations futures. »*

Ce financement sera contracté à l'issue de la procédure de notification en cours avec la Commission européenne, et bénéficiera d'une garantie de l'Etat devant être accordée en loi de finances. À travers ce nouvel emploi, le Fonds d'épargne démontre sa capacité à soutenir la construction des grandes infrastructures du territoire en complément de sa fonction prioritaire : celle d'assurer le financement systémique de la politique du logement social. Cet engagement ne contraindra pas la capacité du secteur HLM à bénéficier des prêts concessifs distribués par la Banque des Territoires, dont la compétitivité contribue directement à accompagner la croissance des investissements des bailleurs sociaux.

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

in   

A propos du Fonds d'épargne et de l'utilisation des livrets d'épargne réglementée (Livret A, LDDS et LEP)

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le **Fonds d'épargne** transforme une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et solidaire et Livret d'épargne populaire) en prêts à long et très long terme, jusqu'à 80 ans. Ces prêts, déployés par les directions régionales de la Banque des Territoires, financent des programmes d'intérêt général en faveur de l'économie responsable et de la transformation écologique et environnementale (TEE) désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales, etc. Une partie des ressources est investie par la Caisse des Dépôts, de manière responsable en actifs financiers, afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité, tout en finançant l'économie

caissedesdepots.fr

in   

Contacts presse :

Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police – nathalie.police@caissedesdepots.fr – Tel : 06 07 58 65 19

Antoine Pacquier – antoine.pacquier@caissedesdepots.fr – Tel : 06 86 42 69 58